

COMMUNE D'ALBAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL RELIANT NOUGARET à LA BOUYSSOUNADE

Par arrêté n°10-2025 en date du 20 février 2025, M. le Maire d'Alban a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'aliénation **d'une partie du chemin rural reliant Nougaret à la Bouyssounade.**

M. Angel CONDE a été désigné par M. le Maire comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du Lundi 17 mars 2025, 10h00 au vendredi 4 avril 2025, 16h30 inclus, aux jours et heures d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h à 16h30', le samedi de 9h00 à 12h00, exceptés les mercredi et jeudi après-midi).

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- *le lundi 17 mars 2025 de 10h00 à 12h30;*
- *le vendredi 4 avril 2025 de 14h00 à 16h30*

Le dossier et le registre d'enquête publique, seront déposés à la mairie d'Alban aux jours habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : www.alban.ccmav.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'intention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

- Par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur – Mairie d'Alban- 18 avenue d'Albi 81250 ALBAN.